

Séance ordinaire du 26 mai 2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 36
Présents : 27
Représentés : 7
Votants : 34
Absents : 2

L'an deux mille neuf, le 26 mai à 18 h 30

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Evelyne VELLY**, Présidente.

Présents : Mesdames **Françoise FLEURY**, **Marie-Claire LESIEUR**, **Chantal CHARBONNIER**, **Sylvette JUNG**, **Caroline FREYSS-OLIVIERO**,
Messieurs **Eric POTELLET**, **Dominique GILLET**, **Bernard LAVALARD**, **Vincent BENNEZON**, **Philippe SALMON**, **Jean-Noël DUBOIS**, **Claude CUGNET**, **Jean-Marc BOUVY**, **Jean-Pierre PINON**, **Jacques GOSSARD**, **Dominique DONZEL**, **Guy SALOMEZ**, **Marcel VERGEZ**, **Patrice GRAUX**, **Philippe PETITFRERE**, **Daniel VAQUETTE**, **Jean-Claude FERRE**, **Michel HANNOTIN**, **Bruno DANJON**, **Francis LEGENTIL**, **Jean-Luc DUBOIS**,

Ayant donné pouvoir : **Marie-Angélique NUCCI-BRETON** (ayant donné pouvoir à **Jacques GOSSARD**), **Jean-Claude PESNEL** (ayant donné pouvoir à **Bruno DANJON**), **Michel CREDOT** (ayant donné pouvoir à **Michel HANNOTIN**), **Aude GUILLEMIN-MORGEN** (ayant donné pouvoir à **Jean-Luc DUBOIS**), **Roselyne PASTORELLI** (ayant donné pouvoir à **Philippe SALMON**), **Jean-Michel POIX** (ayant donné pouvoir à **Marie-Claire LESIEUR**), **Nadine LEBERGUE** (ayant donné pouvoir à **Jean-Pierre PINON**),

Absents excusés : **MM Bernard DERTY**, **Jean-Marie DE WINTER**,

Assistaient : **Agnès FROMENT**.

Ordre du jour :

2009-31	Contrat de délégation de service d'assainissement – Avenant n° 2.
2009-32	Assainissement à Ventelay – Station d'épuration de Bourgogne – Raccordement électrique.
2009-33	Extension du réseau d'eaux pluviales à Jonchery-sur-Vesle – Délégation de Maîtrise d'Ouvrage.
2009-34	Extension du réseau d'eaux pluviales à Jonchery-sur-Vesle – Demande de subvention au Conseil Général de la Marne.
2009-35	Construction d'une école primaire à Jonchery-sur-Vesle – Lot n° 1 – VRD – Aménagement extérieurs – Avenant n° 1.
2009-36	Construction d'une école primaire à Jonchery-sur-Vesle – Lot n° 5 – Menuiseries extérieures – Avenant n° 2.
2009-37	Construction d'une école primaire à Jonchery-sur-Vesle – Lot n°8 – Carrelage – Avenant n° 1.
2009-38	Construction d'un restaurant scolaire à l'école Deschamps – Lot n° 7 "Electricité – Chauffage" - Avenant n° 1.
2009-39	Construction d'un restaurant scolaire à l'école Deschamps – Lot n° 8 "Plomberie – Sanitaires – Ventilation" - Avenant n° 1.
2009-40	Création d'un poste d'Ingénieur Territorial.
2009-41	Vente du camion Boxer et de l'attelage.
2009-42	Budget Général – Décision modificative n° 1
2009-43	Budget Général – Décision modificative n° 2
2009-44	Budget Général – Décision modificative n° 1
2009-45	Budget Assainissement – Décision modificative n° 1
2009-46	Budget Assainissement – Décision modificative n° 2

Mme la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre donc la séance.

M. Vincent BENNEZON est élu secrétaire de séance.

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte-rendu de la précédente réunion de Conseil (le 10 mars 2009), celui-ci est adopté à l'unanimité.

I – ASSAINISSEMENT

N° 2009-31 **CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT – AVENANT N° 2**

Un projet d'avenant a été établi pour permettre de prendre en compte, dans le Contrat de Délégation du Service Public d'Assainissement, les dernières modifications du règlement du service d'assainissement collectif.

Le Conseil Communautaire,

VU, le contrat de Délégation du Service Public d'Assainissement, signé avec la Lyonnaise des Eaux, rendu exécutoire le 29 octobre 2003,

VU, le projet d'avenant,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'avenant n° 2 au Contrat de Délégation du Service Public d'Assainissement, actuellement en vigueur.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 2 juin 2009

N° 2009-32 **ASSAINISSEMENT A VENLAY – STATION D'ÉPURATION DE BOURGOGNE : RACCORDEMENT ELECTRIQUE**

Le SIEM a fait une proposition à la Communauté de Communes pour le branchement électrique de la station d'épuration et l'extension du réseau, avec exécution de la tranchée par leur soin, à hauteur de 4 471,35 €.

Le Conseil de Communauté,

Sur proposition de la Commission Assainissement,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'ACCEPTER la proposition du SIEM pour la réalisation du branchement électrique de la station d'épuration de Bourgogne pour un montant de 4 471,35 €,

D'AUTORISER, Mme la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 2 juin 2009

* * * * *

M. VERGEZ exprime son vif mécontentement quant à l'avancée de ce dossier. D'après lui, les devis relatifs aux raccordements (France Télécom, eau) n'ont pas été sollicités.

La Directrice indique que ces devis ont bien été demandés aux prestataires concernés mais ne sont pas encore parvenus à la Communauté de Communes.

Pour répondre à l'inquiétude de M. VERGEZ, elle rappelle que, s'agissant de simples devis de montants modestes, ceux-ci n'ont pas à être validés par le Conseil de Communauté. Il n'y aura pas de "perte de temps".

M. SALMON, Président de la Commission Assainissement confirme que les délais seront respectés.

Les deux projets de délibération suivants concernent des travaux de pluvial à Jonchery-sur-Vesle, non prévus initialement au budget.

M. HANNOTIN explique que ces travaux sont apparus nécessaires en cours de réalisation des travaux de voirie sous maîtrise d'ouvrage communale.

Il indique que ces explications ont déjà été fournies lors de la Commission Assainissement qui a validé cette opération.

M. SALMON explique que, certes, la Commission Assainissement a validé sur le principe, mais que la faisabilité financière, notamment, devait bien être débattue en Bureau.

Après discussion, Mme VELLY rappelle que tout projet de travaux dans les communes, relevant de la compétence de la Communauté de Communes, doit faire l'objet d'une demande et d'une information le plus en amont possible auprès des services de la Communauté de Communes.

La question des contrôles est ensuite posée : sur des travaux de réseaux d'eaux pluviales est ce que l'ensemble des contrôles (passage caméra, étanchéité, compactage) est bien nécessaire ?

A ce jour, ces contrôles sont bien prévus, des devis complémentaires seront éventuellement sollicités.

**N° 2009-33 EXTENSION DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES A JONCHERY-SUR-VESLE –
DÉLÉGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE**

Mme la Présidente explique que l'opération consiste en la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales dans la rue du Docteur Luling à Jonchery-sur-Vesle, sur une longueur de 30 mètres.

La commune de Jonchery-sur-Vesle a en charge les travaux de voirie.

Le montant des travaux (y compris les contrôles) est estimé à 12 553 € HT.

Dans un souci de cohérence et pour une bonne coordination des travaux, la Commission Assainissement propose de déléguer à la commune de Jonchery-sur-Vesle, avec son accord, la maîtrise d'ouvrage des travaux d'eaux pluviales.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT l'exposé de mme la Présidente,

VU, le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Sur proposition de la Commission Assainissement,

DÉCIDE, à l'unanimité, (3 abstentions – Mme FREYSS, MM SALOMEZ, JL DUBOIS),

D'APPROUVER le principe de la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation desdits travaux,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que tout document complémentaire afférent à cette affaire.

N° 2009-34 EXTENSION DU RÉSEAU D'EAUX PLUVIALES A JONCHERY-SUR-VESLE – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Mme la Présidente rappelle que des travaux d'extension du réseau d'eaux pluviales à Jonchery-sur-Vesle (rue du Docteur Luling) sont programmés en 2009.

Le Conseil de Communauté,

VU, l'avant projet présenté par la commune de Jonchery-sur-Vesle,

VU, le montant de l'opération estimé à 12 553 € HT (travaux et contrôle),

DÉCIDE, à l'unanimité, (2 abstentions – Mme FREYSS, M. SALOMEZ),

DE RÉALISER en 2009, l'extension du réseau d'eaux pluviales à Jonchery-sur-Vesle,

DE SOLLICITER l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général de la Marne au titre des opérations relevant du volet "Réseau" pour la réalisation de cette opération.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 10 juin 2009

II – ÉCOLES

N° 2009-35 CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE A JONCHERY-SUR-VESLE – LOT N° 1 - VRD – AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS : AVENANT N° 1

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé le 26 juillet 2007, avec l'entreprise EUROVIA pour un montant de 154 889,12 € HT, relatif aux travaux du lot n° 1, dans le cadre de l'opération de construction de l'école primaire à Jonchery-sur-Vesle.

Un projet d'avenant a été établi concernant les travaux supplémentaires suivants :

- Modification du parvis,
- Fourniture de WC garçons et filles suite à la démolition des sanitaires.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

VU, l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 mai 2009,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise EUROVIA, d'un montant de 17 616,05 € HT, représentant 11,40 % du montant du marché initial, et portant le montant total du lot n° 1 à 172 505,17 € HT.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 2 juin 2009

**N° 2009-36 CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE A JONCHERY-SUR-VESLE –
LOT N° 5 - MENUISERIES EXTERIEURES : AVENANT N° 2**

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé le 26 juillet 2007, avec l'entreprise CONCEPT ALU pour un montant de 147 732,00 € HT, relatif aux travaux du lot n° 5, dans le cadre de l'opération de construction de l'école primaire à Jonchery-sur-Vesle.

Un premier avenant a été signé le 16 février 2009 pour un montant de 4 067,70 € HT.

Un projet d'avenant n° 2 a été établi concernant des travaux supplémentaires de modification du parvis,

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'avenant n° 2 au marché passé avec l'entreprise CONCEPT ALU, d'un montant de 2 657,90 € HT, représentant 4,56 % du montant du marché initial, et portant le montant total du lot n° 5 à 154 457,60 € HT.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 9 juin 2009

**N° 2009-37 CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE A JONCHERY-SUR-VESLE –
LOT N° 8 - CARRELAGE / PEINTURE : AVENANT N° 1**

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé le 28 mai 2007, avec l'entreprise MARCHAND pour un montant de 72 160,20 € HT, relatif aux travaux du lot n° 8, dans le cadre de l'opération de construction de l'école primaire à Jonchery-sur-Vesle.

Un projet d'avenant a été établi concernant des travaux supplémentaires permettant l'adaptation des montées d'escaliers aux personnes handicapées.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

VU, l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 26 mai 2009,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise MARCHAND, d'un montant de 3 715,06 € HT, représentant 5,15 % du montant du marché initial, et portant le montant total du lot n° 8 à 75 875,26 € HT.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 2 juin 2009

N° 2009-38

**CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A L'ÉCOLE DESCHAMPS –
LOT N° 7 - ÉLECTRICITÉ / CHAUFFAGE : AVENANT N° 1**

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé le 30 mai 2008, avec l'entreprise SE Michel PERRIN pour un montant de 59 925,58 € HT, relatif aux travaux du lot n° 7, dans le cadre de l'opération de construction du restaurant scolaire à l'école Deschamps.

Un projet d'avenant a été établi concernant des travaux supplémentaires d'alimentation électrique d'une fontaine à eau.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise SE Michel PERRIN, d'un montant de 112,95 € HT, représentant 0,19 % du montant du marché initial, et portant le montant total du lot n° 7 à 60 038,53 € HT.

Reçu en Sous-Préfecture

Le 2 juin 2009

N° 2009-39

**CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE A L'ÉCOLE DESCHAMPS –
LOT N° 8 – PLOMBERIE / SANITAIRES / VENTILATION : AVENANT N° 1**

Mme VELLY rappelle qu'un marché a été passé et notifié le 19 février 2009, avec l'entreprise Sarl HABITAT CONFORT, pour un montant de 45 510,00 € HT, relatif aux travaux du lot n° 8, dans le cadre de l'opération de construction du restaurant scolaire à l'école Deschamps.

Un projet d'avenant a été établi concernant des travaux supplémentaires d'isolation des gaines du réseau VMC.

Le Conseil de Communauté,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, le projet d'avenant,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché passé avec l'entreprise HABITAT CONFORT, d'un montant de 1 219,00 € HT, représentant 2,68 % du montant du marché initial, et portant le montant total du lot n° 8 à 46 729,00 € HT.

Reçu en Sous-Préfecture

Le 2 juin 2009

III -- AFFAIRES GENERALES

N° 2009-40 CRÉATION D'UN POSTE D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT les missions habituellement dévolues aux agents du grade d'Ingénieur Territorial,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en adéquation les missions réellement exercées par l'agent en charge du Service Assainissement, et le grade correspondant,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE CRÉER un poste d'Ingénieur Territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} août 2009,

DE DÉCLARER la vacance du poste auprès du Centre de Gestion,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer l'arrêté de nomination correspondant.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 2 juin 2009

* * * * *

Compte tenu des questions émanant de l'Assemblée, des informations et des explications sont apportées sur le statut de la Fonction Publique Territoriale, les grades, les échelons, les concours ...

M. SALMON explique à nouveau les missions de l'Agent qui est en charge de l'assainissement ainsi que la charge de travail consécutive.

M. HANNOTIN estime qu'une réflexion pourrait être engagée sur la nécessité d'avoir au sein des services une deuxième personne pouvant intervenir sur les dossiers assainissement.

N° 2009-41 VENTE DU CAMION "BOXER" ET DE L'ATTELAGE

La Communauté de Communes possède un véhicule utilitaire de marque PEUGEOT (Boxer).

Ce véhicule était en partie utilisé pour le transport d'équipement dans le cadre de la gestion des déchèteries.

La Communauté de Communes ayant acquis récemment un autre véhicule utilitaire plus petit, Mme la Présidente propose de vendre le camion.

Le SYCOMORE, compte tenu de ses besoins a proposé d'acquérir ce véhicule.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT l'exposé de Mme la Présidente,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'ACCEPTER la vente du véhicule PEUGEOT Boxer et de son attelage, au SYCOMORE,

DE FIXER le prix de vente à 3 000,00 €,

D'AUTORISER Mme la Présidente à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 2 juin 2009

IV -- FINANCES

N° 2009-42 BUDGET GÉNÉRAL – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer de crédits pour le paiement d'intérêts moratoires,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE PROCÉDER au virement de crédits suivants :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre 022 – *Dépenses imprévues* : - 1 500 €

Article 6711 – *Intérêts moratoires* : + 1 500 €

Reçu en Sous-Préfecture

Le 2 juin 2009

N° 2009-43 BUDGET GÉNÉRAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 (PHOTOGRAPHIES SITE INTERNET)

Mme la Présidente expose l'opération envisagée de réalisation d'un reportage photographique sous différents formats et couleurs, de tout le territoire de la Communauté de Communes, à intégrer au site Internet. Cette opération se monte à 2 624,75 € TTC.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT, l'exposé de Mme la Présidente,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE PROCÉDER aux virements de crédits suivants :

EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

Article 020 – Sous fonction 020 - *Dépenses imprévues* : - 2 700 €

OPERATION 19 – Site Internet Communauté de Communes

Article 205 – *Concessions et droits similaires, marques, licence, brevet* : + 2 700 €

Reçu en Sous-Préfecture

Le 2 juin 2009

N° 2009-44 BUDGET GÉNÉRAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1 (EXTENSION RESEAU EAUX PLUVIALES A JONCHERY-SUR-VESELE)

Mme la Présidente expose l'opération envisagée d'extension du réseau d'eaux pluviales à Jonchery-sur-Vesle. Cette opération se monte à environ 15 000 € TTC.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT, l'avis favorable de la Commission Assainissement puis du Bureau,

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE PROCÉDER à la création de l'opération "eaux pluviales Jonchery-sur-Vesle" et d'effectuer les virements de crédits suivants :

EN DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Article 022 - *Dépenses imprévues* : - 15 000 €

Article 023 - *Virement à la section d'investissement* : + 15 000 €

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Article 021 - *Virement de la section de fonctionnement* : + 15 000 €

EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

OPERATION 30 – Extension du réseau d'eaux pluviales à Jonchery-sur-Vesle

Article 2315 - *Immobilisations corporelles en cours* : Sous fonction 811 : + 15 000 €

Reçu en Sous-Préfecture

Le 2 juin 2009

N° 2009-45 BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N° 1 – (REGULARISATION TRAVAUX POUR COMPTE DE TIERS PEVY ET VENTELAY)

Mme la Présidente expose que des ajustements ont été effectués entre les services de la Communauté de Communes et de la Trésorerie de Fismes concernant les opérations pour compte de tiers à Pévy et Ventelay.

Des régularisations sont nécessaires en raison d'imputations budgétaires erronées sur les exercices 2005 et 2006, tant en dépenses qu'en recettes, entraînant également une reprise sur amortissement. Il est également apparu une différence de 6 200,27 € entre les dépenses et les recettes.

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT, la nécessité de solder l'opération pour compte de tiers de Pévy,

DÉCIDE, à l'unanimité,

D'OUVRIR les crédits nécessaires aux comptes suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PRIVATIF A VENTELAY

Article 2031 041 – *Frais d'études* : + 2 587 €

CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PRIVATIF A PEVY

Article 13111 041 - *Subvention Agence de l'Eau branchement* : + 12 187 €

Article 458117 040 - *Opérations pour compte de tiers transfert entre sections* : + 263 €

Article 458117 041 - *Opérations pour compte de tiers opération patrimoniales* : + 22 163 €

Article 281532 040 - *Reprise amortissement* : + 23 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PRIVATIF A VENTELAY

Article 458116 041 – *Opérations pour compte de tiers opérations patrimoniales* : + 2 587 €

Article 021 – *Virement de la section de fonctionnement* : + 200 €

CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PRIVATIF A PEVY

Article 458217 041 – *Opérations pour compte de tiers opérations patrimoniales* : + **12 187 €**

Article 21532 041 – *Réseaux d'assainissement* : + **22 163 €**

Article 458217 040 – *Opérations pour compte de tiers transfert entre sections* : **6 201 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PRIVATIF A PEVY

Article 6742 042 – *Subvention du budget assainissement pour équilibre* : + **6 201 €**

Article 023 – *Virement à la section d'investissement* : + **200 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CONCERNANT LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT PRIVATIF A PEVY

Article 773 042 - *Mandats annulés sur exercice antérieurs* : + **263 €**

Article 7811 042 – *Reprise amortissement* : + **23 €**

D'APPROUVER les régularisations nécessaires a l'équilibre de l'opération,

DE PRENDRE en charge par le budget assainissement la différence entre les dépenses et les recettes, soit la somme de 6 200,27 €.

Reçu en Sous-Préfecture
Le 9 juin 2009

N° 2009-46 BUDGET ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 (ASSAINISSEMENT A VENTELAY)

Le Conseil de Communauté,

CONSIDÉRANT les travaux complémentaires nécessaires dans le cadre de l'opération "Assainissement Général à Ventelay" (fourniture de cailloux, branchements ...),

DÉCIDE, à l'unanimité,

DE PROCÉDER aux inscriptions suivantes :

EN DÉPENSES D'INVESTISSEMENT :

- OPERATION 09007 – Travaux à Ventelay
 - *Compte 2315 – Installation, matériel et outillage technique* = + **55 000 €**
- Chapitre 020 – Dépenses imprévues = - **40 000 €**
- OPERATION 014 – Assainissement à Crugny
 - *Compte 2315 - Installation, matériel et outillage technique* = - **15 000 €**

Reçu en Sous-Préfecture
Le 2 juin 2009

V -- QUESTIONS DIVERSES

- Mme VELLY indique que la réception des travaux de l'école de Jonchery-sur-Vesle aura lieu le 27 mai.
 - Concernant le restaurant Deschamps, la fin des travaux est toujours prévue pour début juillet.
 - Mme VELLY et M. SALOMEZ informent l'assemblée de l'accord trouvé avec la Communauté de Communes Champagne Vesle, qui se retire du SIS de Fismes :
 - les communes de Faverolles et Coëmy, Savigny et Serzy et Prin prennent en charge l'agent affecté à la surveillance dans les bus.
 - Les collégiens de ces trois communes seront bien scolarisés au collège de Fismes.
-

L'ordre du jour a été abordé en totalité la séance est levée à 20 h 30.